

# Conditions Générales de Ventas

---

La société PB Organisation (Pierre Berecochea Organisation) est enregistrée au répertoire des entreprises (SIRENE) sous le numéro 810 256 370. Son adresse postale est 73 Rue Gambetta, 64500 Saint Jean de Luz et son adresse de courrier électronique est [contact@pb-organisation.com](mailto:contact@pb-organisation.com)

Toute prise de commande au titre d'une prestation de chronométrage ou/et inscription en ligne suppose la consultation et l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente.

## Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente proposés par PB Organisation (prestataire) à l'organisateur (client).

## Confirmation de commande

Une prestation de chronométrage et/ou inscription en ligne sera considérée comme validée par le retour du devis signé accompagné d'arrhes d'un montant de de 30% de la facture TTC (environ)

## Location de matériel

Pour la mise à disposition de matériel comme arches gonflables, afficheurs ou systèmes de chronométrage, PB Organisation demandera une caution d'un montant adapté au type de matériel loué. Le matériel vous sera confié en parfait état de fonctionnement et devra être restitué dans le même état. Si le matériel est détérioré par négligence ou une utilisation inadaptée, tout ou partie de la caution pourra être encaissé par PB Organisation pour couvrir les frais de réparation ainsi que les frais annexes engendrés par celle-ci.

## Prestation de chronométrage

La confirmation de la réalisation de la prestation par PB Organisation se fera par mail ou voie postale.

Le paiement du solde de la facture devra intervenir au plus tard 15 jours après la réalisation de la prestation. PB Organisation utilisera tout le matériel qui lui semblera nécessaire pour réaliser le chronométrage y compris l'utilisation de caméra en complément des systèmes de chronométrage. Le film ne sera utilisé qu'à des fins de contrôle et de gestion de litiges et sera détruit dans un délai maximum de 15 jours après la prestation.

Le taux de non lecture des puces est de l'ordre de 1 à 2% il dépend essentiellement du bon port du dossard (sur le torse), PB Organisation ne pourra être tenu responsable de ces non détections dans la limite du taux de 2%. Néanmoins dans un souci de qualité de prestation nous effectuons systématiquement une vérification visuelle dans la mesure du possible, pour approcher le plus possible des 100% de détection.

Nous fournissons des classements provisoires au format papier dès la fin de la course et traitons les éventuels litiges pour valider officiellement ces classements. Nous vous fournissons dans la journée ou au plus tard le lendemain les classements au format Excel ou Pdf ainsi que dans des formats exploitables par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). Les résultats sont mis en ligne au plus tard le lendemain matin.

Les prestations peuvent être réalisées par une ou deux personnes selon les caractéristiques de la course et de nos disponibilités en personnel qualifié.

## Obligation de l'organisateur prenant une prestation de chronométrage

La prestation de chronométrage met en œuvre du matériel technique sensible ayant des contraintes techniques que l'organisateur devra respecter pour le bon déroulement du chronométrage.

Les contraintes à respecter sont :

- Fournir un accès électrique fiable
- Etablir une zone d'arrivée dégagée et bien délimitée pour éviter des détections parasites (no man's land de 2 mètres sur les côtés de la ligne d'arrivée)
- Numérotation unique si il y a plusieurs courses (pas deux fois le même numéro)
- Le fichier des inscrits devra nous être fourni dans le format spécifié par PB Organisation au plus tard 15 minutes avant le départ de la course.
- Permettre la mise en place d'un véhicule ou d'un abri (3\*3) à moins de 5 mètres du point de détection
- Les dossards équipés de puce devront être impérativement porté sur le torse et fixés correctement.
- Respecter d'éventuelles consignes qui vous auront été communiquées en fonction des caractéristiques de votre course.

## Prestation d'inscription en ligne

Sur proposition de PB Organisation, l'organisateur validera un formulaire d'inscription en ligne qui sera disponible sur le site internet de PB Organisation en langue française. L'organisateur communiquera les informations obligatoires à la participation de la manifestation pour laquelle il consulte.

Le montant de l'inscription individuelle ou collective perçu par PB Organisation lors de l'inscription du participant sera reversé à l'organisateur, moins les frais bancaires et de gestion, dans un délai de 15 jours ouvrable après la manifestation. Les frais bancaires et de gestion sont calculés en fonction du montant net souhaité par l'organisateur et sont pris en charge par le participant

#### Procédure d'inscription :

La procédure d'inscription qui s'effectue via l'Espace « Inscription » permet au participant :

- de communiquer ses informations personnelles obligatoires à la manifestation (Nom/Prénom/sexe/année de naissance au minimum)
- de communiquer les informations nécessaires au client de PB Organisation pour sa communication (Email, Téléphone, adresse postale)
- de prendre connaissance de la manifestation et accepter son règlement spécifique.

#### Force majeure

Aucune des parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit de force majeure. Sera considéré comme un cas de force majeure tout fait ou circonstance irrésistible, extérieur aux parties, imprévisible, inévitable, indépendant de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle aura eu connaissance. Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai de trois mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeur a une durée supérieure à une durée de un mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondation, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

#### Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non validées ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans le cadre des présentes conditions générales de ventes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une revendication à l'obligation en cause.

#### Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fonds comme pour les règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, le consommateur s'adressera en priorité à PB Organisation pour obtenir une solution amiable.

#### Protection des données personnelles

Toutes les données que vous nous confiez le sont afin de pouvoir traiter vos commandes. En vertu de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez auprès de PB Organisation d'un droit de rectification, de consultation, de modification et de suppression des données que vous nous avez communiquées.

Le participant, lors de son engagement renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support pour une durée de 2 ans.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés (CNIL), PB Organisation informe les participants que les résultats vont être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

#### Litiges

Toute commande passée par l'intermédiaire de PB Organisation emporte l'adhésion du client, et ce sans aucune restriction, aux conditions générales de vente de PB Organisation. En cas de vente à une personne morale, tout différent relatif à la vente (prix, CGV, produits,...) sera soumis au droit français devant le Tribunal de Commerce du siège social de PB Organisation.